

Pas de retour mais pas de droit de séjour ?? AU SECOURS !!

Fatmir Krasniqi, Originaire d'Albanie, en Suisse depuis 17 ans (depuis 1996 !)

Arrivé en Suisse en juillet 1996, Fatmir Krasniqi a déposé une demande d'asile qui a été rejetée deux ans plus tard. Ne pouvant envisager de rentrer dans son pays, il a entamé alors diverses démarches juridiques dans l'espoir de pouvoir régulariser son séjour.

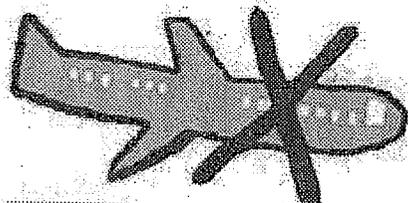
Dès son arrivée en Suisse, il a fait tous les efforts possibles pour s'intégrer et parvenir au plus vite à fonctionner de manière autonome. Il a appris ainsi rapidement le français, suivi différentes formations proposées par l'EVAM, et travaillé successivement dans l'agriculture, comme traducteur, puis pour une entreprise de transports. Un grave accident de travail en 2005 l'a forcé cependant à cesser de travailler pour une longue période.

Malgré un séjour de plus de 10 ans en Suisse, une demande de régularisation de sa situation a été rejetée en 2007. A ce jour, M. Krasniqi. est frappé d'une interdiction de travailler. Séjournant depuis 17 ans en Suisse, il est fortement affecté par la perpétuelle incertitude quant à son avenir, la menace quotidienne d'une arrestation et d'un renvoi, l'impossibilité de se sentir utile à la société et autonome ainsi que par la peur que sa situation ne se stabilise jamais. Malgré cela, il continue à travailler au sein des programmes d'occupation de l'EVAM dès qu'il en a l'occasion.

Fatmir Krasniqi aspire simplement à régulariser sa situation et trouver un travail qui lui permettrait d'être autonome, de regagner une certaine dignité et simplement de vivre une vie normale dans le pays qui est le sien depuis 17 ans.

Vouloir rayer 17 ans de la vie d'un homme par une décision administrative de renvoi constitue à nos yeux une violation grave de ses droits, de sa dignité, et n'apportera que souffrances et incompréhension, non seulement pour M. Krasniqi mais aussi pour tous ses amis et soutiens sous-signés.

Nous demandons aux autorités vaudoises de reconsidérer la situation de Fatmir Krasniqi et de lui octroyer enfin le droit de séjour auquel il a droit.



Fatmir Krasniqi, Originaire d'Albanie, en Suisse depuis 17 ans (depuis 1996 !)

Arrivé en Suisse en juillet 1996, Fatmir Krasniqi a déposé une demande d'asile qui a été rejetée deux ans plus tard. Ne pouvant envisager de rentrer dans son pays, il a entamé alors diverses démarches juridiques dans l'espoir de pouvoir régulariser son séjour.

Dès son arrivée en Suisse, il a fait tous les efforts possibles pour s'intégrer et parvenir au plus vite à fonctionner de manière autonome. Il a appris ainsi rapidement le français, suivi différentes formations proposées par l'EVAM, et travaillé successivement dans l'agriculture, comme traducteur, puis pour une entreprise de transports. Un grave accident de travail en 2005 l'a forcé cependant à cesser de travailler pour une longue période.

Malgré un séjour de plus de 10 ans en Suisse, une demande de régularisation de sa situation a été rejetée en 2007. A ce jour, M. Krasniqi est frappé d'une interdiction de travailler. Séjournant depuis 16 ans en Suisse, il est fortement affecté par la perpétuelle incertitude quant à son avenir, la menace quotidienne d'une arrestation et d'un renvoi, l'impossibilité de se sentir utile à la société et autonome ainsi que par la peur que sa situation ne se stabilise jamais. Malgré cela, il continue à travailler au sein des programmes d'occupation de l'EVAM dès qu'il en a l'occasion. Fatmir Krasniqi aspire simplement à régulariser sa situation et trouver un travail qui lui permettrait d'être autonome, de regagner une certaine dignité et simplement de vivre une vie normale dans le pays qui est le sien depuis 17 ans.

Vouloir rayer 17 ans de la vie d'un homme par une décision administrative de renvoi constitue à nos yeux une violation grave de ses droits et n'apportera que souffrances et incompréhension, non seulement pour M. Krasniqi mais aussi pour tous ses amis et soutiens sous-signés.

Nous demandons aux autorités vaudoises de reconsidérer la situation de Fatmir Krasniqi et de lui octroyer enfin le droit de séjour auquel il a droit.

NOM, PRENOM	ADRESSE	SIGNATURE
-------------	---------	-----------